



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écologie : structures administratives

Question écrite n° 55467

Texte de la question

Par sa circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française, le Premier ministre a engagé les membres du Gouvernement à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous leur autorité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable comment il s'est acquitté de cette mission en ce qui concerne la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la commission de terminologie et de néologie de l'environnement. Le mandat de cette commission s'est achevé en 2004. La mission de haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie de l'environnement a été confiée à un membre du service de l'inspection générale de l'environnement. La nomination de ses nouveaux membres, la désignation prochaine d'un président et la mise en place d'un secrétariat devraient permettre à cette commission de se réunir à nouveau en septembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55467

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 454

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5328